

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique AZOR

de la société SHARDA CROPCHEM ESPAÑA S.L.
enregistrée sous le n°2021-0122

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom ZALONY.

Informations générales sur le produit

| | |
|------------------|---|
| Noms du produit | AZOR TYRIXIA 250 SC ZALONY |
| Type de produit | Générique |
| Titulaire | SHARDA CROPACHEM ESPAÑA S.L. Carril Condomina n°3 30006 Murcia Espagne |
| Formulation | Suspension concentrée (SC) |
| Contenant | 250 g/L - azoxystrobine |
| Numéro d'intrant | 9879-2015.01 |
| Numéro d'AMM | 2180196 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

20 JAN. 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN